

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 421

présenté par
Mme Mazetier

ARTICLE 19

À l'alinéa 32, supprimer les mots :

« des ministres chargés de l'asile et de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification. Un décret ne peut avoir pour auteur que le président de la République ou le Premier ministre.